



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 2 : création de postes pour les emplois saisonniers, les contrats aidés, les contrats d'apprentissage ou d'alternance, les contrats pour accroissement d'activité et les besoins occasionnels, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame CONSTANTIN Alexia sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement des espaces fleuris pour une durée de 4 mois soit du 11/08/2022 au 10/12/2022,
- Madame PUJOL Séléna sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement des espaces fleuris pour une durée de 2 mois soit du 01/09/2022 au 31/10/2022,
- Madame RENOUX Viviane sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement des espaces fleuris pour une durée de 4 mois soit du 01/10/2022 au 31/01/2023,
- Monsieur MIGNARD Victorien sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant que gardien de déchetterie pour une durée de 6 mois soit du 08/09/2022 au 07/03/2023,
- Monsieur EYSSON Fabien sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 2 mois soit du 01/09/2022 au 31/10/2022,
- Monsieur LAFLEUR Tony sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'entretien des espaces naturels pour une durée de 4 mois soit du 01/09/2022 au 31/12/2022,
- Monsieur COMBAS Christian sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent de restauration du petit patrimoine pour une durée de 4 mois soit du 01/09/2022 au 31/12/2022,

Fait à Jonzac,

Le **08 AOUT 2022**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002

17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,

la 8^e Vice-Présidente étant absente,

le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON